

vocation. Il assurait en particulier que les plus grands périls que puisse courir la vertu des frères directeurs, se trouvaient dans les rapports qu'ils sont obligés d'avoir avec les personnes du monde. Comme il apprit un jour qu'un frère directeur sortait seul, il le fit venir tout de suite, quoiqu'il fût à quinze lieues de la maison-mère, et entre autres choses il lui dit : « Ou cessez de violer votre règle sur un point si important, ou je vous retire de votre poste et vous mets à travailler au jardin toute votre vie. » Sachant qu'un autre tombait dans la même faute, il plaça auprès de lui un ancien frère très régulier, afin qu'il l'avertît si ce frère directeur manquait encore à sa règle. « Prenez garde, lui dit-il, en le chargeant de cet office, de ne pas vous laisser aller à une fausse indulgence, et de tarder trop à me prévenir si quelque chose n'allait pas selon la règle ; car vous vous rendriez coupable de la perte de ce frère. »

4° *Leur donner le moyen de se garder les uns les autres en Jésus-Christ.* Comprenant qu'il n'était pas possible, même avec les règles les plus sages et les plus minutieuses, de prévenir tous les dangers qui pouvaient menacer la vertu des frères, le Père Champagnat, après avoir pris les précautions que la prudence et le zèle lui suggéraient, crut, avec raison, que la charité fraternelle pouvait être un abri contre tous les périls qu'il ne lui était pas permis de prévoir ou d'écarter. Vivement pénétré de cette sentence de nos livres saints : *Malheur à l'homme qui va seul*, et faisant réflexion que Notre-Seigneur envoya ses apôtres et ses disciples deux à deux, il prit pour principe de ne jamais envoyer un frère seul. En outre, il veut que les frères fassent toujours la classe ensemble, c'est-à-dire au moins deux à deux, dans des salles contiguës, communiquant par une cloison vitrée dans toute la longueur de la classe, ou tout au moins par une porte-fenêtre. Dans leur particulier, les frères doivent avoir un laboratoire, un dortoir et un réfectoire communs ; tous leurs exercices de piété, de même que leurs études, doivent être

faits en communauté. Cette vie de communauté est une des règles de l'institut les plus essentielles, et aucun frère, ni le jour ni la nuit, ni pendant le travail, ni pendant les récréations, ne doit se séparer des autres ou chercher des privilèges. Dans leurs sorties, dans leurs promenades, et même en allant à l'église, les frères doivent être ensemble. On comprend que cette vie de communauté est un rempart contre toute espèce de dangers, surtout si l'on fait attention que la règle fait un devoir aux frères de s'avertir charitablement de leurs défauts, de leurs fautes, et de faire connaître au supérieur les abus qui pourraient s'introduire dans les maisons, les manquements à la règle et tout ce qui, dans la conduite des frères, pourrait scandaliser le prochain et compromettre l'honneur de l'institut.

Les fruits de cette surveillance et de cette charité fraternelle étaient, pour le pieux fondateur, un grand sujet de consolation, et il ne craignait pas d'assurer que plusieurs devaient à la pratique de cet acte de charité d'avoir échappé à de grands dangers, d'avoir conservé leur vertu et leur vocation, et que l'observance de cette règle était pour l'institut une barrière contre les abus et les scandales. « La charité fraternelle, disait-il, est la gardienne des frères et de l'institut ; par elle, le supérieur étant instruit de tout ce qu'il y a de répréhensible dans la conduite des frères, prend les mesures nécessaires pour ramener dans le devoir ceux qui s'en écartent, pour maintenir la règle et pour prévenir ou corriger les abus. Mais pour que la charité fraternelle remplisse sa double mission, elle doit faire deux choses : premièrement, elle doit donner de bons exemples, de bons conseils et de charitables avertissements à celui qui néglige la correction de ses défauts ; secondement, elle doit avertir le supérieur et lui faire connaître la conduite de tout frère qui s'écarte de ses devoirs, ou qui manque facilement à quelques règles.

« La correction fraternelle, telle que l'entend la règle, n'est pas seulement un conseil, c'est un devoir, et celui qui

la néglige se rend coupable de la faute de son frère. S'il n'y avait pas de receleurs, il n'y aurait pas ou presque pas de voleurs; c'est pourquoi les premiers sont aussi coupables que les seconds.

« En communauté, s'il n'y avait pas de receleurs, c'est-à-dire, des religieux qui manquent à la charité fraternelle, et qui couvrent du manteau d'une perfide indulgence les fautes de leurs frères, au lieu de les faire connaître au supérieur, il n'y aurait jamais de manquements graves à la règle, et aucun abus ne pourrait s'introduire dans les maisons. » Ces paroles nous donnent la raison de la persistance avec laquelle le Père Champagnat revenait sans cesse sur le sujet de la charité fraternelle et sur l'obligation qu'ont les frères de s'édifier, de s'avertir charitablement, de se garder les uns les autres en Jésus-Christ.

Un frère qui avait manqué à ce devoir et qui en éprouvait des remords, ayant fait connaître sa faute au bon Père, il lui répondit : « Vous avez des torts, vous vous en repentez, Dieu en soit béni. Priez Notre-Seigneur de vous pardonner, ainsi qu'au frère dont vous avez dissimulé la faute. Voulons-nous, mon cher ami, n'avoir aucun regret, marchons toujours notre droit chemin. Que le respect humain ou une fausse indulgence ne nous fassent jamais perdre de vue la gloire de Dieu et les vrais intérêts de nos frères. N'oubliez pas que manquer d'avertir le supérieur, c'est manquer à la charité, c'est se rendre coupable de la perte de celui qui s'écarte de son devoir et qu'un charitable avertissement du supérieur aurait remis dans le bon chemin. Il faut donc, mon cher frère, réparer le passé par une grande fidélité à la règle concernant la charité fraternelle. »

Pendant les vacances, qui duraient deux mois, le pieux fondateur faisait tous les jours une conférence aux frères sur la règle, expliquant chaque article l'un après l'autre, répondant aux observations qui lui étaient faites, et insistant avec force sur l'importance des règles, sur leurs avantages, et sur

les maux qu'entraîne toujours leur transgression, pour les particuliers et pour le corps entier. Ce qui était le plus admirable, et ce qui étonnait ceux qui avaient le bonheur d'assister à ses instructions, c'est qu'en expliquant tous les ans le même texte, et en disant dans le fond les mêmes choses, il était toujours neuf dans la forme et dans les expressions.

Quelquefois, à la place de la conférence sur la règle, il faisait lire dans Rodriguez ou dans Saint-Jure les chapitres de ces auteurs qui traitent des règles. Un jour, après avoir fait signe au lecteur de s'arrêter, il s'écria dans un sentiment de profonde émotion : « Mes chers frères, je ne puis m'empêcher de suspendre cette lecture, quelque excellente qu'elle soit, pour vous faire part d'une chose qui m'afflige et m'épouvante. Cette chose, c'est l'espèce d'incrédulité où sont quelques-uns d'entre vous sur la nécessité des règles et l'obligation qu'ont tous les religieux de les observer. Rodriguez, que nous avons lu plusieurs fois, Saint-Jure, que nous lisons présentement, et les saints Pères dont ils rapportent les témoignages, nous enseignent que les règles sont absolument nécessaires aux religieux pour acquérir les vertus de leur état; ils nous apprennent que les violer facilement, c'est renoncer à sa perfection et s'exposer au danger de se perdre. Et ces frères, par une présomption détestable et par un étrange aveuglement, osent révoquer en doute les enseignements des saints, le sentiment de ces pieux auteurs, et traitent d'exagération ce qu'ils ont dit, les uns et les autres, touchant l'importance et la nécessité des règles. La disposition de ces frères est des plus dangereuses, elle peut les conduire à tous les excès. Avec de pareils sentiments, on ne laisse pas seulement la règle, on laisse les devoirs essentiels, les vœux, les commandements de Dieu, la pratique des vertus et la vocation. Le nombre de ceux qui sont dans un si mauvais état, sans qu'ils s'en doutent, est heureusement très petit; mais il en est d'autres qui, tout convaincus qu'ils sont de la nécessité d'observer la règle dans les choses importantes, croient

pouvoir se dispenser, sans danger, des petites observances. C'est ici encore un piège des plus pernicieux : ces sortes de religieux, en se rendant infidèles dans les petites choses, font une foule de fautes légères, résistent sans cesse à la grâce, profitent peu des sacrements et des exercices de piété, ils tombent dans la tiédeur sans s'en apercevoir, et perdent le goût et l'amour de leur vocation. Quelquefois la chose va si loin qu'ils se jettent hors de la voie sans le savoir, sans s'en douter. Oh ! que j'en ai connu qui n'ont vu l'abîme que lorsqu'ils étaient au fond.

« Je vais avancer une chose qui vous surprendra, c'est que ces religieux tièdes sont plus dangereux dans une communauté que les religieux scandaleux, c'est qu'ils sont les grands ennemis de l'institut. En effet, ce ne sont pas les religieux déréglés et qui s'écartent tout à fait de leurs devoirs qui sont à craindre et qui perdent les autres : d'abord, parce que, grâce à Dieu, ils sont très rares et qu'on les retranche du corps dès que leurs désordres sont connus ; ensuite, parce que leur conduite porte avec elle sa condamnation et provoque la répulsion et le blâme de tout le monde. Mais il n'en est pas de même des religieux tièdes : semblables à ces fruits qui ont belle apparence, bien qu'ils soient piqués par les vers et pourris dans l'intérieur, ces sortes de religieux paraissent beaucoup plus vertueux qu'ils ne le sont en effet, d'où il suit qu'on les estime plus qu'ils ne le méritent. Comme on ne se méfie pas d'eux, on subit sans résistance leur influence, on adopte leurs sentiments, on se règle sur leur conduite, et on se fait une gloire de penser comme ils pensent, de faire ce qu'ils font et d'être ce qu'ils sont. Leurs exemples sont donc extrêmement contagieux :

« 1° Parce que ces frères, étant généralement fidèles dans les choses graves, passent pour être vertueux et avoir de la conscience.

« 2° Parce qu'ils ont la réputation d'hommes raisonnables, tolérants et indulgents.

« 3° Parce qu'ils savent colorer de mille prétextes, de belles raisons, leur conduite relâchée, irrégulière, leurs manquements et les licences qu'ils se donnent.

« 4° Parce qu'ils ne se font point scrupule de ces sortes de fautes, ce qui fait croire aux autres que leur conduite est irréprochable et qu'il n'y a point de mal à les imiter.

« 5° Parce que leurs mauvais exemples sont journaliers, et que, vu la faiblesse de la nature, qui tend toujours au relâchement, on est porté insensiblement à les imiter.

« Les religieux tièdes et qui plient la règle à leurs caprices, ont une influence terrible, et rien ne peut dire le mal qu'ils causent par leurs paroles et par leurs exemples. Ce sont eux qui font passer les supérieurs pour des hommes exigeants, sévères, durs et intraitables, et qui leur ravissent le respect, l'estime et la confiance des inférieurs. Ce sont eux qui détruisent tout l'effet des bons exemples des frères pieux, fervents, réguliers, ponctuels, et qui font passer ces excellents religieux pour des hommes à petit esprit, pour des gens scrupuleux, minutieux, et qui ne savent pas vivre. Ce sont eux qui font perdre l'estime et l'amour des règles, qui les font regarder comme un fardeau, comme une chose gênante, comme un joug pesant dont il faut s'affranchir le plus que l'on peut. Ce sont eux qui ruinent la régularité, qui deviennent les promoteurs du mauvais esprit, des abus et de tous les désordres qui s'introduisent dans les communautés. Il est donc bien vrai que les frères tièdes, négligents, et qui manquent facilement à la règle sont les grands ennemis de l'institut, comme il est très certain que les frères pieux, humbles, réguliers et solidement vertueux, en sont les véritables amis, les protecteurs et les soutiens. »

Dans une autre conférence, notre pieux fondateur disait :
« Observer exactement sa règle, c'est faire continuellement la volonté de Dieu ; c'est marcher à grands pas dans la voie de la perfection ; c'est se procurer toutes les consolations de la religion ; c'est assurer autant qu'il est possible son salut.

Oui, soyez fidèles à votre règle, fuyez les regards du public, évitez les entretiens avec les séculiers, tenez-vous renfermés dans votre maison, et vous aimerez votre vocation, et vous aurez la paix de l'âme, et vous recevrez le centuple de biens, de grâces, de consolations, que Notre-Seigneur promet à ceux qui ont tout quitté pour le suivre. — Gardez votre règle, observez-la fidèlement, et je vous assure le paradis. — Vous me demandez, écrivait-il à un frère, quel moyen vous devez prendre pour avancer dans la vertu; je n'en connais pas de meilleur pour vous que la fidélité à votre règle. — Si vous êtes fidèle à votre règle, écrivait-il à un autre, je répons de votre salut. »

Le P. Champagnat ne se contentait pas de faire à ses frères d'aussi solides instructions, il leur donnait encore l'exemple de la régularité, se trouvant toujours des premiers aux exercices de communauté qu'il suivait, et observant toutes les règles de la maison, autant que ses occupations le lui permettaient. S'il arrivait par accident que le réglementaire s'oubliât le matin, et ne donnât pas le signal du lever pendant que l'horloge tintait, il courait lui-même à la corde de la cloche pour sonner. Pour habituer les frères à une grande ponctualité, il avait prescrit une pénitence pour celui qui arrivait le dernier aux exercices de communauté. De même, si quelqu'un s'exemptait d'un exercice, il était tenu d'en prévenir le supérieur et de lui demander une pénitence, si l'absence était volontaire ou l'effet de la négligence. C'est ainsi que le bon Père employait tous les moyens que lui suggérait son zèle pour former ses frères à la régularité et à l'esprit de communauté.

CHAPITRE VINGTIÈME

De son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

LE zèle est tout à la fois le fruit et la preuve certaine de la charité. En effet, on ne peut aimer Dieu sans désirer qu'il soit connu, aimé et servi par tous les hommes; sans être affligé de le voir offensé, et sans désirer aussi de procurer au prochain les biens spirituels qui peuvent le faire arriver à la vie éternelle. Le zèle est toujours en proportion de la charité; celui qui a un grand amour de Dieu, est dévoré de zèle; celui qui aime peu a peu de zèle. Les saints, qui ont tous excellé dans la charité, ont pareillement tous excellé dans la vertu de zèle; mais ils l'ont exercée différemment, et selon que le permettaient leur état et les circonstances où ils se trouvaient.

La vie tout entière du P. Champagnat n'est qu'une œuvre de zèle, et le lecteur n'a qu'à s'en rappeler les principales circonstances, pour comprendre à quelle perfection ce vénérable ecclésiastique a porté cette vertu. « Aimer Dieu, disait-il quelquefois, aimer Dieu et travailler à le faire connaître et à le faire aimer, voilà quelle doit être la vie d'un frère. » Dans ce peu de mots, sans le savoir, il s'est peint lui-même et a fait toute son histoire. S'appliquer à s'unir à Dieu par la pratique des plus excellentes vertus, travailler à lui gagner des âmes : voilà quelle fut l'occupation de toute sa vie. Suivez-le depuis le moment où il prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique jusqu'à sa mort, partout et toujours vous le trouverez occupé à des œuvres de zèle. Pendant